

Madame, Monsieur le/la candidat.e. à l'élection présidentielle,

Les soussignés, présidents d'associations professionnelles d'historiens, agissent avec leurs pairs pour la défense et le rayonnement de la discipline historique, dont il n'est pas nécessaire de rappeler le rôle fondamental qu'elle joue dans la formation du citoyen. C'est pourquoi, à l'approche d'une échéance essentielle dans la vie démocratique de notre pays, ils vous interpellent afin de connaître votre position sur les points suivants :

- L'histoire est mobilisée, et parfois instrumentalisée, par et dans le discours politique. Si cette discipline n'appartient à personne, elle est toutefois au cœur de la construction de récits nationaux fortement divergents suivant les sensibilités politiques. Quelle doit-être, selon vous, la relation unissant un homme/une femme politique et plus encore un chef d'État avec la production et la diffusion d'un discours scientifique sur l'histoire ?

**L'Histoire n'appartient en effet à personne, mais le chef de l'État, en tant qu'élu et représentant du peuple souverain, peut fixer un cap, émettre un avis, car il s'agit aussi, en la matière, de porter une vision sur le passé, de proposer un projet collectif et de se projeter dans l'avenir. Les femmes et les hommes politiques ont donc une légitimité à porter un discours sur notre passé, mais cela n'enlève en rien celle des professionnels de métier – historiens et professeurs. Je souligne d'ailleurs qu'actuellement l'écriture des programmes est largement laissée entre les mains des politiques et des non professionnels (cf. la réforme Peillon de 2013), historiens et inspecteurs généraux ayant été marginalisés au cours des dernières années dans ce processus : je ferai en sorte d'inverser cette tendance, et je prendrai en compte aussi l'avis des professeurs eux-mêmes, qui sont sur le terrain et à qui on ne demande presque jamais leur avis sur ce qui est pourtant le cœur de leur métier.**

**Je souhaite notamment une amélioration des programmes d'histoire actuels du secondaire, pour leur donner davantage de cohérence, notamment en ce qui concerne l'histoire de France que les élèves, à la fin de leur scolarité, connaissent souvent fort mal. Le « récit national », cette belle expression forgée par les républicains de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, peut servir de point d'appui, mais doit être adapté à notre époque et prendra en compte les acquis historiographiques les plus récents. Il ne s'agit en aucun cas d'opposer stérilement une histoire nationale et une histoire mondiale, mais de réorganiser l'enseignement de l'histoire à partir de l'histoire de la nation, qui doit absolument demeurer la priorité dans l'enseignement des fondamentaux.**

- Les récents classements internationaux des universités révèlent que la chute des établissements français résulte largement d'un taux d'encadrement des étudiants très inférieur aux moyennes internationales ([http://www.lemonde.fr/campus/article/2016/09/06/la-france-en-recul-dans-le-classement-mondial-qs-des-universites\\_4992965\\_4401467.html](http://www.lemonde.fr/campus/article/2016/09/06/la-france-en-recul-dans-le-classement-mondial-qs-des-universites_4992965_4401467.html)). Quel est votre plan pour résorber cette pénurie objective de postes dans le supérieur, qui affecte la position de la recherche et de l'enseignement supérieur français et, par voie de conséquence, son attractivité ?

La situation de notre enseignement supérieur, en particulier de nos universités, est en effet difficile, et je suis pourtant intimement persuadée de l'excellence de nos universités et du travail qui y est fait par l'ensemble de leurs acteurs. Le taux d'encadrement des étudiants est trop faible, en particulier dans les disciplines très demandées en L1 (STAPS, droits, psychologie, etc.). Je mettrai en œuvre plusieurs mesures complémentaires qui, ensemble, seront destinées, sur la durée de mon mandat, à redresser l'université française :

- Mieux orienter les étudiants à l'entrée en L1, en mettant en place une orientation active et en supprimant, comme je m'y suis engagée, le désastreux système du tirage au sort mis en place pour les filières très demandées. Alors que partout dans l'enseignement supérieur les établissements ont leur mot à dire sur l'admission de leurs étudiants (CPGE, BTS, IUT...), pourquoi l'Université devrait-elle continuer à accueillir toutes les demandes sans le moindre contrôle ?

- Création de postes de titulaires dans l'enseignement et la recherche (PRCE/PRAG, MCF, PR), là où ce sera nécessaire pour couvrir les besoins dans ces domaines. Je considère que cet effort important de l'État est aussi un moyen de résorber la précarité croissante dans le monde de la recherche (de trop nombreux docteurs se retrouvent au chômage ou à cumuler les CDD, et sont parfois contraints de partir à l'étranger).

- Plan de résorption de la précarité pour les personnels administratifs, techniques et des bibliothèques, qui sont trop souvent oubliés par les politiques publiques de revalorisation, alors qu'ils sont un appui essentiel au travail des enseignants, des enseignants-chercheurs et des chercheurs.

- Nous sommes des enseignants-chercheurs et à ce titre des formateurs. C'est pourquoi nous nous inquiétons vivement du devenir de nos étudiants, en particulier de nos docteurs, dont un trop grand nombre est en situation de précarité. Face à la pénurie criante de débouchés, notamment à l'université et au CNRS, quelles mesures entendez-vous mettre en œuvre pour améliorer la situation et surtout la résorber, en donnant à ces jeunes de meilleures perspectives de carrière en France ?

Comme je l'ai écrit dans ma réponse précédente, la création de postes de titulaires constituera une réponse forte à cette précarité grandissante pour les jeunes docteurs. Il faudra également augmenter le nombre de postes mis au concours chaque année au CNRS, notamment pour les chargés de recherche, et créer des parcours sécurisés pour les docteurs en cours de formation ; par exemple en garantissant aux doctorants contractuels et aux ATER recrutés en début de thèse une prolongation de leur contrat jusqu'à la fin de leur thèse. De même, les crédits de fonctionnement des laboratoires, dont certains sont dans un état de délabrement incroyable, seront revus à la hausse. D'autres perspectives de carrière pourront être ouvertes aux docteurs, en facilitant par exemple leur recrutement dans la haute fonction publique, ce qui me paraît être aussi un moyen de diversifier les profils des hauts fonctionnaires.

**Par ailleurs, je revaloriserai la carrière des MCF et PR, avec refonte réelle des grilles indiciaires et des indemnités, et accélération des carrières : ce qui est actuellement présenté par le gouvernement comme une « revalorisation » (accord PCCR) n'en est pas une en réalité.**

**Il y a tant d'économies à faire ailleurs que je m'étonne qu'on sacrifie ces investissements d'avenir.**

- Les concours du CAPES et de l'agrégation constituent actuellement la principale voie de recrutement des enseignants du secondaire. Comment voyez-vous l'avenir de ces concours ?

**Le CAPES et l'agrégation demeureront la voie de recrutement principale des professeurs du secondaire, car ils sont garants de l'équité de tous les candidats et d'un haut niveau d'exigence scientifique. Je suis tout à fait opposée à ceux, à droite comme à gauche, qui prônent un allègement voire une suppression pure et simple de ces concours. Pour le CAPES d'histoire-géographie spécifiquement, je suis favorable à un rétablissement de quatre véritables questions d'histoire (une par période) et à une refonte de l'organisation de l'oral, ce qui se fera en concertation avec les organisations de spécialistes que vous représentez et l'appui de l'Inspection générale.**

**Je souhaite par ailleurs revoir les dispositifs de formation des enseignants stagiaires, en réorganisant profondément les ESPE pour pallier leurs dysfonctionnements et leurs insuffisances. Il est en particulier nécessaire d'alléger (et non de supprimer, comme l'avaient fait Messieurs Sarkozy et Fillon en 2010) la formation reçue par les jeunes enseignants en M2, pour leur faciliter l'entrée dans le métier et recentrer leurs missions sur le cœur de leur métier c'est-à-dire la prise en charge des élèves sur le terrain.**

**Je suis aussi très attachée à l'existence de l'agrégation interne, en histoire-géographie comme dans les autres disciplines, car elle constitue une voie de promotion essentielle pour les professeurs certifiés déjà en exercice, et une excellente formation continue. Il faudra d'ailleurs réorganiser dans les académies une vraie formation continue, dont les moyens ont été considérablement et régulièrement diminués depuis dix ans.**

- Un certain nombre de ces docteurs, mais aussi des doctorants, réussissent les concours d'enseignement et travaillent dans des établissements secondaires, collèges ou lycées. Que proposez-vous afin que leur position de chercheur soit prise en compte par les chefs d'établissement, leur permettant ainsi de concilier leur engagement professionnel et la poursuite de leur activité de recherche ?

**Vous évoquez là un problème en effet récurrent pour les professeurs certifiés et agrégés engagés par ailleurs dans des travaux de recherche. Les dispositifs qui existent actuellement (la mise en disponibilité, le détachement...) permettent certes à un certain nombre d'entre eux de se consacrer pleinement à la recherche, mais ils sont perfectibles. Le ministre de l'Éducation nationale donnera instruction aux Recteurs de considérer favorablement les demandes formulées par les professeurs, alors qu'actuellement**

**certaines académies refusent systématiquement les requêtes. Par ailleurs, selon des conditions techniques qu'il restera à définir, je suis favorable à ce que les professeurs certifiés et agrégés engagés dans un travail de thèse puissent obtenir :**

- Des congés de formation/recherche de courte durée durant l'année scolaire ;**
- Des allègements dans leurs obligations règlementaires de service ; cela peut être par exemple une diminution du temps de service devant élèves.**
- Des allègements au moment des jurys d'examen ; consigne sera donnée aux rectorats et aux directions académiques de ne pas convoquer les professeurs concernés (baccalauréat, DNB, BTS...).**

- Les bibliothèques universitaires constituent l'un des outils privilégiés par les étudiants durant la totalité de leurs études. Or, à bien des égards, nombre de ces bibliothèques sont dans une situation financière déplorable, tant en moyens humains (manque de personnel, réduction des horaires d'ouverture) qu'en moyens financiers (réduction de l'achat d'ouvrages ou des abonnements à des bouquets numériques). Quelles solutions envisagez-vous afin de remédier à cette carence très dommageable pour la formation de nos étudiants ?

**Le vaste plan de résorption de la précarité que j'entends mettre en œuvre inclura des créations de postes pour les personnels des bibliothèques. Je ferai par ailleurs engager des crédits pour améliorer le fonctionnement des bibliothèques, car il n'est pas admissible que les étudiants et les professeurs ne puissent pas avoir accès aux livres dont ils ont besoin. Il est également nécessaire de moderniser le fonctionnement des BU, en proposant une offre de services enrichie et répondant aux besoins des étudiants.**

Madame, Monsieur, le/la candidat.e à l'élection présidentielle, nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ces quelques questions. Nous porterons vos réponses à la connaissance des membres de nos associations, attachées au développement et au rayonnement de la formation universitaire de haut niveau dont notre pays a besoin dans un environnement international de plus en plus concurrentiel.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de notre haute considération.

Catherine Grandjean, Présidente de la SoPHAU : Société des Professeurs d'Histoire Ancienne de l'Université Dominique Valérian, Président de la SHMESP : Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public Lucien Bély, Président de l'AHMUF : Association des Historiens Modernistes des Universités Françaises Jean-Claude Caron, président de l'AHCESR : Association des Historiens Contemporanéistes de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche